

## Rapport de visite Département de la Gironde PTS Libournais

Date de la visite à domicile	15/10/2020	Chargé de visite	<b>Victor LUMINEAU</b>
<b>Les occupants</b>			
Nom	[REDACTED]	Prénom	[REDACTED]
Téléphone	[REDACTED]	N° CAF	06 41 076
Adresse	[REDACTED]	33620	[REDACTED]
<b>Donneur d'alerte</b>	<b>Année de construction</b>	1980	
MDS COUTRAS 05 57 49 32 32	<b>Type d'habitat</b>	appartement	
	<b>Nombre de niveau(x)</b>	1	
	<b>Surface chauffée</b>	70 m <sup>2</sup>	
<b>Raison de l'orientation</b>	<b>Mitoyenneté</b>	non	
Humidité inconfort thermique	<b>statut</b>	locataire	
	<b>Nombre d'occupant(s)</b>	2	
	Dont enfants (âge)	-	
	<b>Sur-peuplement<sup>1</sup></b>	non	
<b>Problématique des occupants</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Humidité</li> <li>• inconfort thermique</li> </ul>	<b>Montant du loyer aides</b>	500 305	
	<b>Bailleur</b>	M. [REDACTED]	
	<b>Entrée du logement</b>	Févr. 2015	
	<b>Logement assuré ?</b>	oui	
	<b>Chèque énergie reçu ?</b>	oui	
	<b>ROL</b>	<b>oui</b>	



<b>Consommations</b>	Électricité	8092 kWh / an	Eau	m <sup>3</sup> / an
Relevés compteur(s)	Électricité HC	N/A	Eau	m <sup>3</sup>
	Électricité HP		[REDACTED]	
Factures	Électricité	1376 € / an	Eau	€ / an
Niveau de confort ressenti <sup>2</sup>	x..... 1 ..... 2 ..... 3 ..... 4 ..... 5		Restriction/privation	En partie
Revenus mensuels	1050 € / mois		TEEF (factures/ressources) <sup>3</sup>	11 %

<sup>1</sup> Le sur-peuplement désigne une inadéquation du logement en terme de pièces disponibles par occupant, et non pas, comme la sur-occupation, une surface par habitant.

<sup>2</sup> Niveau de confort ressenti : il s'agit d'une échelle subjective sur le ressenti des occupants dans leur logement

<sup>3</sup> Taux d'effort énergétique de la famille, c'est-à-dire la proportion de sa facture énergétique par rapport à ses ressources ; c'est, avec la notion de confort thermique, un critère de la situation de précarité énergétique (et notamment, lorsqu'il dépasse 10 %)

## Problématiques observées et préconisations

### Observations

Le ménage occupe un logement aménagé dans un hangar. Beaucoup de désordres rencontrés dans le logement découlent du fait que le bâtiment d'origine n'a pas été conçu pour avoir un usage d'habitation.

Le logement présente de nombreuses problématiques :

- humidité importante, qui se caractérise par la présence de moisissures
- absence de chauffage dans la salle de bain, dans la chambre, dans la cuisine et dans les sanitaires
- infiltrations d'air
- désordres électriques :
  - > absence de protection différentielle
  - > absence de dispositif de protection contre les surintensités sur chaque circuit
- absence de renouvellement d'air
- menuiseries dégradées

de plus, la toiture est en fibrociment (risque seulement si dégradation et manipulation, ce qui n'est pas le cas ici)

Le ménage est mensualisé à hauteur de 95 € par mois, ce qui n'a pas suffi à couvrir complètement leurs consommations

Malgré une certaine restriction, les consommations sont principalement liées aux chauffages

### GESTES POUR ECONOMISER AU QUOTIDIEN

**Pour augmenter le confort thermique, des rideaux épais peuvent être installés aux menuiseries** (notamment celle(s) donnant sur la façade nord), **ainsi que des tentures sur les murs donnant sur l'extérieur afin d'atténuer le phénomène de paroi froide.**

De même, installer un rideau sur la porte donnant vers le cellier où se trouvent les machines à laver et le réfrigérateur permettra d'éviter à l'air froid de s'engouffrer dans le logement.

Bien couper complètement les équipements audio-visuels quand ils ne sont pas utilisés, notamment à l'aide de **multiprises à interrupteur.**

Utiliser les ampoules LED pour bénéficier d'un éclairage performant et économe en énergie

Vérifier la température des équipements de froid (la température doit être aux alentours de +5 / +6 °C dans le réfrigérateur et – 18 °C dans le congélateur. En dessous, les aliments sont aussi bien conservés, congelés mais les équipements consomment plus.

Le ménage peut également mettre en œuvre des petits gestes pour les économies d'eau.

- couper le robinet lors du lavage de la vaisselle, du brossage des dents, etc., ...
- réduire de quelques minutes le temps de douche
- utiliser des réducteurs de débit pour la douche, l'évier et le lavabo

Le ménage **retrouvera différents conseils complémentaires dans la brochure : « carnet de bord : plus de confort, moins de dépenses »**

TRAVAUX D'URGENCE		
CONSTATS	référence	ACTIONS À REALISER
<input type="checkbox"/> Désordres liés à l'installation électrique : <b>absence de dispositifs de protection protection</b>	Décence-3.6 Décence-2.4	Mettre aux normes l'installation électrique, avec tous les éléments de protection adaptés.
<input type="checkbox"/> Présence d'humidité généralisée <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>présence de moisissures</b> (dégradation des parois)</li> <li>• <b>absence de renouvellement d'air</b></li> <li>• <b>absence d'étanchéité à l'air des parois et des menuiseries</b></li> <li>• <b>absence de dispositifs de renouvellement d'air dans les pièces de services</b></li> </ul>	Décence-2.1  Décence-2.1, 2.2, 2.3  Décence-2.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée</b></li> <li>- <b>mise en place de menuiseries double vitrage</b>, avec des dispositifs de fermeture en état de fonctionnement</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Désordres liés au moyen de chauffage	Décence-3.1	Mettre des équipements de chauffage, avec une puissance adaptée, avec des émetteurs correctement placés dans le logement, performants afin que l'occupante puisse fournir un chauffage suffisant au logement, tout en maîtrisant ses consommations énergétiques
<input type="checkbox"/> Désordres liés à la cuisine et aux installations sanitaires	Décence-3.4, 3.5	<b>Prévoir un sas entre les sanitaires et la pièce où sont habituellement pris les repas / la cuisine</b>
<input type="checkbox"/> Nuisibles	RSD	

TRAVAUX D'AMELIORATION / RENOVATION	
Travaux de rénovation énergétique et autres travaux relevant de la responsabilité du propriétaire bailleur	
CONSTATS	PRECONISATIONS DE TRAVAUX
cf. travaux d'urgence	
Le logement n'est pas isolé	isoler les murs non isolés. Privilégier des matériaux rigides, qui ont une meilleure tenue dans le temps et permettent de prévenir également les surchauffes estivales. La valeur cible à atteindre est une résistance thermique de 3,7 m <sup>2</sup> K/W, soient entre 10 et 18 cm selon les matériaux

Orientations

## Diaporama de la VAD :



Illustration 1: tableau non conforme



Illustration 2: infiltrations



Illustration 4: moisissures



Illustration 3: absence de protection



Illustration 5: absence de chauffage - utilisation de chauffage d'appoint



### Descriptif sommaire technique

Murs	Parpaing, non isolé	Toiture	Combles perdus
Sol	Vide sanitaire	Ouvrants	Menuiseries simple vitrage dégradées côté cour / menuiseries double vitrage côté cour.
	Énergie	Équipement	État / commentaire / entretien annuel
Chauffage principal	Élec.	Convecteurs hs	<b>ABSENCE DE CHAUFFAGE dans quatre pièces sur 6 radiateurs installée par les occupants</b>
ECS	Élec.	- <b>Cumulus</b>	Contacteur ok
Régulation / Programmation CP			
Régulation / Programmation CS			
Type de ventilation		naturelle	Débits mesurés
<b>COMMENTAIRES</b>			

### Occupation

Température intérieure relevée	°C	Température extérieure	°C
Température surface relevée	°C	Taux Co2	
Problèmes d'humidité	Les occupants signalent un logement globalement humide, ce qui peut s'expliquer par l'absence de chauffage, l'absence d'isolation et l'absence d'un renouvellement d'air suffisant		
Taux d'humidité relevé	45 %		
Présence d'animaux		Présence de nuisibles	
<b>COMMENTAIRES</b>			

### Points d'eau

Point d'eau	Débit mesuré	Observations
Evier cuisine	EC : 12 L/min EF : 12 L/min	Installer des mousseurs et réducteurs de débit.
Lavabo SdB	EC : 10 L/min EF : 10 L/min	
Douche / baignoire	EC : 18 L/min EF : 14 L/min	
Sanitaires		
<b>COMMENTAIRES</b>		

### Équipements

Type	Caractéristiques / commentaires
Télévision	<b>Attentions aux veilles</b>
Réfrigérateur	Surveiller les températures
Machines à laver	<b>Privilégier les cycles éco</b>
<b>COMMENTAIRES</b>	

### Information sur les données collectées / Matériels utilisés

Conformément au **Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE**, vous **bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent** que vous pouvez exercer en vous adressant au CREAQ, 3-35 rue de mûriers 33130 BEGLES. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**La mission du CREAQ est d'aider le public à maîtriser ses consommations d'énergie et d'eau. Les informations et/ou conseils présentés dans ce rapport sont à titre indicatifs, gratuits et à partir des seuls éléments recueillis lors de la visite.** Ces informations et/ou conseils n'ont pas vocation à être exhaustifs. Le choix et la mise en œuvre des solutions découlant des informations et/ou conseils présents relèvent de la seule responsabilité du public. La responsabilité du CREAQ ne pourra en aucun cas être recherchée. Ce document ne pourra en aucun cas être utilisé à des fins juridiques. Le contenu de ce document est la propriété intellectuelle du CREAQ, il ne peut être en aucun modifié ou utilisé sans l'accord préalable du CREAQ.

Les mesures effectuées pendant la visite ont été réalisées à partir des appareils suivants :

<i>Hygromètre de contact : Protimeter Surveymaster</i>	<i>Détecteur CO : ToxiRAE 3CO 500</i>
<i>Hygromètre d'ambiance pSENSE RH : RH%, CO2, température</i>	<i>Débitmètre : Sider</i>
<i>Thermomètre laser : Voltcraft IR 260-8s</i>	<i>Wattmètre : Voltcraft energy check 3000</i>
<i>Thermomètre à sonde : Voltcraft DET1R</i>	<i>Baromètre</i>
<i>Mètre laser : Stanley</i>	